

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2001

Edition du  
15 juillet 2013

DANS CE NUMÉRO

---

**Le libre choix dans un service élargi plutôt que la fin de l'obligation de servir**

(Jean-Daniel Delley)

Votation du 22 septembre sur l'initiative du GSsA

**Secrets globalisés** (Jean-Pierre Ghelfi)

Pourquoi la sécurité pèse-t-elle plus lourd que la liberté?

**Quand la Suisse s'interdit l'exercice de sa souveraineté** (Jean-Daniel Delley)

Dans ses relations avec l'UE, la Suisse est prisonnière d'une conception dépassée qui l'empêche d'atteindre son but

**Question jurassienne: pas de solution sans sortir du cadre cantonal** (Invité: Marc Jeannerat)

Le scrutin du 24 novembre relance le débat sur les cantons

**La peinture au 18e siècle: les très riches collections du Musée des Beaux-Arts de Lausanne** (Pierre Jeanneret)

«Raisons et sentiments. Le 18e siècle dans les collections», Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts, jusqu'au 22 septembre

# Le libre choix dans un service élargi plutôt que la fin de l'obligation de servir

Votation du 22 septembre sur l'initiative du GSsA

Jean-Daniel Delley - 12 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23879>

En Europe, 23 Etats ont suspendu – et non pas abrogé – l'obligation de servir, au profit d'une armée professionnelle, alors que dix-sept l'ont maintenue. Avec son [initiative](#) pour l'abrogation du service militaire obligatoire (voir aussi le [message](#) du Conseil fédéral), le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) semble donc suivre une tendance forte. En réalité il propose un modèle sans équivalent sur la planète et qui pourrait contribuer à son objectif ultime, la disparition de l'armée.

Le GSsA a tenté par deux fois de mettre en cause l'existence même de l'armée. En 1989, à la surprise générale, il convainc plus du tiers des votants et deux cantons, un résultat considéré comme un demi-succès. Le GSsA ne parvient pas à confirmer en 2001, sa nouvelle initiative étant rejetée par 78,1% des votants et tous les cantons. Le contexte international – attentats de New York, lutte contre le terrorisme – l'a cette fois desservi.

Aujourd'hui, l'attaque n'est plus frontale, mais par la bande. On sait qu'un tiers des jeunes est déclaré inapte au service militaire. Et moins de la moitié d'une volée de recrues accomplit la totalité de ses obligations. D'où un sentiment

d'inégalité de traitement, même si les réfractaires et les inaptes, réels ou simulés, sont incorporés à la protection civile, au sein du service civil ou soumis à la taxe d'exemption. Par ailleurs, la cote de popularité du service militaire parmi les astreints est plutôt basse, et le volontariat proposé par l'initiative tant pour le service militaire que pour le service civil devrait être accueilli favorablement par ces derniers.

Quel serait l'impact d'un volontariat sur l'armée de demain? Confierions-nous la défense armée du pays à des soldats professionnels, comme l'ont fait les pays qui ont suspendu ou aboli l'obligation de servir? Certains le redoutent et en tirent argument contre l'initiative ([DP 1994](#)). Or, si le GSsA veut abolir l'obligation de servir imposée par l'[article 59](#) de la Constitution, son initiative ne modifie pas l'[article 58](#): l'armée resterait donc organisée selon le principe de la milice et chargée des tâches qui sont les siennes actuellement. Point donc de professionnalisation à l'horizon. Ce projet de modification partielle de l'armée – oui à la milice, non à l'obligation de servir – pose un double problème.

Par définition, une armée de

milice ne dispose pas d'effectifs permanents. Ses membres – la troupe comme la grande majorité des cadres – bénéficient d'une formation initiale puis, par le biais de cours de répétition, d'une sorte de formation continue. Mais ils n'abandonnent pas pour autant leurs activités professionnelles. Dès lors que disparaît l'astreinte, combien d'hommes et de femmes s'annonceront et seront aptes à un service militaire? Quand on sait l'insécurité régnant sur le marché du travail, quel salarié prendra la liberté de s'engager volontairement pour quelques mois, puis quelques semaines à intervalles réguliers? Et quel employeur acceptera de bon cœur ces absences?

Le Conseil fédéral et le Parlement prévoient de réduire les effectifs de l'armée à 100'000 hommes. Cet objectif est certes encore trop ambitieux. Mais avec le volontariat, atteindrons-nous seulement la moitié de ce nombre? Cette incertitude sera d'autant moins acceptable que les tâches actuelles de l'armée subsisteront. Comment en assurer la prise en charge sans garantie de pouvoir disposer des effectifs nécessaires?

Dès lors, un libre choix ne peut s'inscrire que dans une obligation générale de servir,

dans le cadre de la politique de sécurité au sens large: armée, protection civile, service du feu, services sanitaires, organisations privées engagées dans la protection de la population (Croix-Rouge par exemple), coopération au développement.

En 1969, DP lançait l'idée d'un service différencié que nous

qualifiions encore de militaire, car il aurait impliqué une incorporation dans l'armée ([DP 113-114](#)). Il s'agissait d'offrir aux jeunes une alternative au service armé sous forme d'un engagement volontaire dans le tiers monde, engagement de caractère social, humanitaire ou technique. L'idée d'une obligation générale de servir

élargie fut à nouveau émise en 1990 par un groupe de travail sur la réforme de l'armée, présidé par un radical éclairé, le conseiller aux Etats appenzellois Otto Schoch, décédé tout récemment.

La proposition mériterait d'être remise à l'ordre du jour une fois l'initiative du GSsA rejetée le 22 septembre.

## Secrets globalisés

Pourquoi la sécurité pèse-t-elle plus lourd que la liberté?

Jean-Pierre Ghelfi - 14 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23886>

Ce n'est pas la moindre des surprises d'observer la très large indifférence des opinions publiques quant aux révélations d'Edward Snowden sur l'ampleur des écoutes des ondes électromagnétiques entreprises par la *National Security Agency* (NSA) américaine.

Ces écoutes englobent peu ou prou tous les pays et toutes les populations que ce soit par la voie directe des «*grandes oreilles*» ou par l'accès aux informations dont disposent les géants de l'Internet (Facebook, Google, Microsoft, Apple, etc.) et les opérateurs de télécommunications (Verizon, ATT, Sprint, etc.).

Même le courrier postal dans et avec les Etats-Unis est [photographié](#) (160 milliards d'envois en 2012).

Les pratiques des services de renseignements des grandes démocraties occidentales (Royaume-Uni, Canada, Australie, France, Allemagne, etc.) ne doivent pas être très différentes. Ce qui permet d'émettre l'hypothèse que les services secrets ont été parmi les premiers à se globaliser!

Pourtant, seuls quelques militants des droits humains, intellectuels, journalistes et politiques manifestent leur désapprobation plus ou moins véhémement.

Dans l'arbitrage entre sécurité et liberté, le premier terme semble nettement l'emporter sur le second: pourquoi s'offusquer d'écoutes qui empiètent sur notre vie privée si elles servent à assurer notre sécurité?

### **L'a priori favorable du secret**

L'argument pourrait être entendu s'il était fondé sur une analyse équilibrée des différents éléments en jeu. Ce n'est vraisemblablement pas le cas. Le côté secret de l'affaire bénéficie dans l'esprit des gens d'un *a priori* favorable qui ne favorise pas une juste pesée du pour et du contre.

Des professeurs de psychologie et de neuroscience ont expliqué dans le [New York Times](#) que les dés étaient pipés. Lorsque des groupes différents de personnes sont confrontés à des textes qui sont présentés dans un cas comme secrets mais très récemment déclassifiés, et dans un autre cas de textes ayant toujours été publics, leur appréciation n'est pas du tout la même. Le texte indiqué comme secret est

considéré comme plus précis et mieux documenté, et donc permettant de prendre des décisions adéquates et sages.

### **Ne strictement rien savoir**

Pourtant, en réalité, les gens ne savent strictement rien de ce que les autorités font des écoutes auxquelles elles procèdent. Ce qu'elles qualifient de secret mérite-t-il vraiment ce qualificatif? La qualité des informations couvertes par le secret est-elle meilleure que celles qui sont publiques? On ne peut pas

exclure que tel soit effectivement le cas, sans que cela soit pour autant généralisable. Les «*secrets*» du gouvernement Bush sur les armes de destruction massive dont aurait disposé l'Irak de Saddam Hussein montrent les manipulations auxquelles les autorités peuvent procéder.

C'est bien là l'un des grands risques liés aux écoutes de la NSA et de ses équivalents. Les gouvernements peuvent faire valoir que les écoutes permettent d'améliorer la sécurité et de prévenir des

actes criminels de sorte que le public aura tendance à les accepter. Mais comme les programmes d'écoute sont secrets, que les enregistrements réalisés sont également secrets, et que la plupart des actes criminels qui auraient pu être évités ne sont pas davantage divulgués, les gens sont en fait conduits à considérer que les écoutes sont utiles et valables, sans rien savoir sur la qualité et la pertinence des informations recueillies et sur ce que les autorités en font. Ou pourraient en faire.

## **Quand la Suisse s'interdit l'exercice de sa souveraineté**

Dans ses relations avec l'UE, la Suisse est prisonnière d'une conception dépassée qui l'empêche d'atteindre son but

---

Jean-Daniel Delley - 06 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23852>

La donne est relativement simple. La Suisse, c'est son intérêt, veut accéder sans entraves au marché unique européen. L'Union européenne demande en contrepartie que les accords bilatéraux reprennent de manière dynamique son nouveau droit et qu'une instance supranationale veille à l'application et à l'interprétation homogènes de ces accords. Qui veut participer au jeu doit en respecter les règles.

Mais la Suisse se heurte à un obstacle qu'elle prend grand soin de cultiver - sa souveraineté - et à laquelle il

n'est pas question de tolérer le moindre accroc.

Après l'échec de l'adhésion à l'Espace économique européen, elle a cru parvenir au but en multipliant les accords bilatéraux avec Bruxelles.

Puis, lorsque cette dernière nous a fait comprendre que l'exercice avait atteint ses limites, Berne a imaginé plusieurs scénarios successifs censés répondre aux exigences de notre partenaire tout en préservant notre souveraineté: *EEE light*, bilatérales plus, accord-cadre et enfin la création d'une instance exclusivement helvétique pour

le contrôle de la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Sans succès.

Aujourd'hui, la Suisse propose de recourir à la Cour européenne en cas de litige, mais seulement pour un avis de droit auquel nous ne serions pas obligés d'obéir; en cas de refus helvétique, l'Union pourrait suspendre tout ou partie de l'accord concerné. Et il reviendrait à une instance d'arbitrage le soin de juger de la proportionnalité des mesures de rétorsion prises par Bruxelles. Nous voilà donc de retour à la case départ de la gestion complexe et opaque des relations bilatérales dont

L'Union ne veut plus.

Dans ce dossier, la Suisse est prisonnière de son propre discours souverainiste. L'opinion publique, trop longtemps biberonnée au slogan de la souveraineté helvétique, n'est probablement pas encore prête à admettre le verdict de juges étrangers. Or ses élites politiques persistent à se nourrir de ce slogan, voir [les réactions](#) des partis bourgeois au dernier projet de mandat de négociation présenté par le Conseil fédéral. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison pour que cette opinion évolue, d'autant moins que les partis restent tétanisés par l'image d'une Suisse,

vierge effarouchée et fière de sa vertu, que martèle sans relâche l'UDC.

Dans son *Traité de droit constitutionnel suisse* (1967), Jean-François Aubert notait que «*la souveraineté est un vocable d'un âge révolu. Elle sent terriblement son dix-neuvième siècle*». Imaginé par des penseurs politiques pour asseoir le pouvoir du monarque sur les seigneurs qui contestaient son autorité, le concept a pu encore servir à la construction des Etats-nations. Aujourd'hui, la souveraineté comprise comme l'absence d'un pouvoir supérieur, d'une quelconque dépendance, n'a plus de sens.

Dans un monde où l'interdépendance des Etats connaît un degré jamais atteint, être souverain ne consiste pas à agir à sa guise mais à détenir le pouvoir de déléguer des compétences à une instance collective. Cette délégation ne conduit pas à affaiblir le pays qui y consent, mais au contraire à assurer sa pérennité, à obtenir des avantages auxquels seul il ne pourrait prétendre.

C'est ce discours qu'on aimerait entendre de la part du gouvernement comme des partis politiques, au lieu de laisser le champ libre aux affabulations de l'UDC.

## Question jurassienne: pas de solution sans sortir du cadre cantonal

Le scrutin du 24 novembre relance le débat sur les cantons

Invité: Marc Jeannerat - 03 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23843>

La question jurassienne pèse plus lourd que la seule difficulté à tracer une frontière entre deux cantons. Elle est un symptôme qui signale un mal-être plus général du pays. Eliminer un symptôme le fait resurgir ailleurs ou plus tard.

Le canton, comme institution politique, est un échelon aujourd'hui dépassé. Il ne représente plus la dimension adéquate pour définir les transports, la sécurité, la formation, la santé. Dans tous

ces secteurs, il faut inventer des mesures improbables. De plus, la pluralité de ces Etats minuscules empêche de nécessaires économies d'échelle à l'heure où la prospérité cède peu à peu la place à une sobriété plus ou moins contrainte.

Pourtant les cantons ne sont pas tabous, ils sont un fossile politique. Nos pères de 1848, dans leur sagesse, après de vives empoignades, les ont conservés, surtout pour éviter

que les cantons catholiques reprennent les armes et relancent un *Sonderbund*, dont on venait de sortir. Cela a tenu un siècle et demi. C'est remarquable!

Mais le moment est venu de remettre la question sur le tapis. Imaginons qu'à l'occasion de l'[accord entre Berne et le Jura](#) pour ouvrir un débat et éventuellement réunir une Constituante, l'occasion soit saisie d'aborder cette très difficile question. Un peu la

même qu'en 1848 d'ailleurs: quelles entités politiques permettraient aujourd'hui suffisamment de proximité locale pour que les citoyennes et les citoyens s'engagent et se sentent participer, et seraient suffisamment larges pour régler à satisfaction les différentes dimensions de la modernité, pour mieux répartir les droits politiques entre centres et périphéries, pour rendre justice aux villes et leur permettre de jouer leur rôle? Comment régler la fiscalité, les élections des différentes instances et les compétences de ces dernières?

Vaste question et vaste programme, qui verraient la Suisse se réveiller de son sommeil et pendant quelques années se chercher une nouvelle forme. C'est certes difficile, mais tout aussi nécessaire. Dans ce nouveau cadre, la question jurassienne trouverait une solution enfin satisfaisante, de même que la tension entre Haut et Bas neuchâtelois, la collaboration Vaud-Genève, l'Oberland

bernois se trouverait plus à l'aise et les fissures qui s'élargissent dans l'alliance confédérale pourraient se refermer.

Au lieu de cela, l'accord entre Berne et Jura a construit une mécanique qui produira à la sortie ce qu'on a mis dedans au départ. Pour faire court, les habitants du Jura bernois vont probablement refuser d'entrer en matière, entraînés par leurs liens plurisécularisés avec Berne, son état d'esprit et sa culture. Les parties s'affrontent sur des calculs, des statistiques et des listes d'avantages incertains, au lieu de prendre les racines en compte et de reconnaître le deuil nécessaire de celles-ci si on veut promouvoir une unité de l'ensemble de la région. A la suite de ce probable refus, la ville de Moutier, et peut-être d'autres communes, demanderont leur rattachement au canton du Jura. Les deux parties se déclareront satisfaites. Les autonomistes auront atteint leur objectif minimal des années 70 et, du côté de Berne, de Bienne et du

Jura bernois, on pensera avoir obtenu une paix définitive.

Car tel est finalement le *deal*: Moutier contre la paix. Les praticiens de la politique régionale qui parlent d'une *lex* Moutier l'ont bien compris. Posez la question aux Romands de Bienne et aux Alémaniques du côté de Berne, la réponse est nette et surprenante: «*Si c'est pour avoir la paix, que Moutier s'en aille.*» En fait, ce déplacement de frontière ne règle pas la question. Le tracé actuel n'est pas satisfaisant, un déplacement de quelques kilomètres plus au sud ne l'est pas davantage. Il s'agit d'effacer progressivement une frontière qui n'a plus sa raison d'être.

Henri Queuille disait: «*Il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout.*» En sera-t-il ainsi de la question jurassienne?

Marc Jeannerat est un ancien secrétaire de l'Université populaire jurassienne, il vit à Moutier.

## La peinture au 18e siècle: les très riches collections du Musée des Beaux-Arts de Lausanne

«Raisons et sentiments. Le 18e siècle dans les collections», Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts, jusqu'au 22 septembre

---

Pierre Jeanneret - 10 juillet 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23865>

Disons-le tout de go: à l'instar de précédentes manifestations similaires, [Raisons et](#)

[sentiments. Le 18e siècle dans les collections](#) est une exposition-manifeste et une

opération de séduction. Exprimé en termes plus crus, elle s'inscrit dans la volonté de

«*vendre*» auprès du public le futur Musée des Beaux-Arts qui, on le sait, a été au centre d'un vif débat public.

On ne peut que s'en réjouir, car cette exposition révèle l'importance et la qualité des collections du musée relatives au 18<sup>e</sup> siècle. Un siècle parfois un peu dédaigné sur le plan pictural. Sans doute les étalages de chair rose et vaporeuse de Boucher et les scènes moralisatrices de Greuze ne correspondent-ils plus guère à notre sensibilité contemporaine. Il n'y a guère que les rêveries galantes de Watteau, l'intimisme bourgeois d'un Chardin ou le pinceau fougueux d'un Fragonard pour nous séduire aujourd'hui. L'exposition du palais de Rumine constitue donc aussi une sorte de réhabilitation.

Elle se décline de salle en salle de façon thématique. Notons en passant sa belle scénographie et l'élégance des couleurs qui, pour l'occasion, revêtent les parois du musée. Le visiteur l'aborde à travers «*la pompe du portrait louis-quatorzien*». Le portrait français connaît en effet, à cette époque, son heure de gloire. Il est extrêmement codifié: rois, princes, duchesses ou officiers sont représentés avec velours rouge, cuirasse d'apparat, les attributs du pouvoir et un visage à la fois noble et bienveillant. L'écrivain Fontenelle pose avec un livre, tandis que Nicolas de Largillierre (le maître de ce genre pictural avec Hyacinthe Rigaud) se peint lui-même avec un porte-plume dans la main.

Rien donc là de spontané, ni expression personnelle traduisant la psychologie des personnages.

Le Siècle des lumières se caractérise notamment par son intérêt pour la nature et la botanique. On aime à «*herboriser*». Songeons à Jean-Jacques Rousseau, à Linné et à Albert de Haller. Rosalie de Constant nous a laissé de belles planches illustrant plantes et fleurs, accompagnées d'une description scientifique de chacune d'entre elles. C'est aussi le siècle du «*Grand Tour*» qui mène jeunes nobles et écrivains (ainsi Goethe) en Italie, dont ils admirent les paysages, tantôt «*pittoresques*», tantôt «*sauvages*» et «*sublimes*». Le Vaudois Louis Ducros, dont le musée possède un superbe ensemble d'œuvres, en est l'un des meilleurs représentants. Son œuvre réserve parfois des surprises: ici il annonce la sensibilité romantique d'un Caspar David Friedrich, là il surprend par la modernité des faisceaux lumineux qui surplombent ses marines. Mais son intérêt va d'abord aux antiquités romaines: les arcs de Titus ou Constantin, le Colisée, dont il nous offre de superbes représentations, non simplement «*photographiques*», mais picturalement intéressantes. C'est aussi le siècle où l'on redécouvre Pompéi.

Vers la fin du siècle, le portrait se fait plus réaliste, plus sensible. On ne s'attache plus guère aux attributs de la

fonction sociale, pour mettre en avant la psychologie, la sensibilité des personnages. Un bon exemple: le superbe portrait en pied, par Friedrich August Tischbein, de Nicolas Châtelain, issu d'une riche famille d'imprimeurs d'Amsterdam. Par son vêtement de jeune *dandy* et sa pose un peu langoureuse, il figure une nouvelle génération. Foin des perruques poudrées!

La peinture d'histoire trône alors au sommet de la hiérarchie des genres selon la classification de l'Académie. Il s'agit d'«*imiter les Anciens*», et d'abord les Romains. L'*Allégorie de la République de Berne protégeant les Arts* est riche de symboles. Le texte explicatif qui accompagne la plupart des toiles exposées en décrypte la signification. Il faut relever, à ce propos, le souci didactique des concepteurs de l'exposition. Cette grande peinture d'histoire nous apparaît cependant aujourd'hui bien vieillie et datée, et les poses emphatiques «*à la Greuze*» des personnages de *La Mort de Socrate*, fort convenues, même si elles étaient chères au grand Diderot...

La nouvelle société bourgeoise aime à se faire portraiturer en groupe. Ces «*tableaux de conversation*», de modeste format, vont d'ailleurs assurer du travail à toute une génération de petits maîtres. Dont certains, parfois, sortent résolument des conventions du genre. Dans l'œuvre très sage de Jacques Sablet, une étonnante *Chartreuse au clair*

*de lune* de 1808 semble préfigurer, par son étrangeté, Chirico ou Magritte.

L'éducation des princes figure, on le sait, au premier plan des préoccupations du 18<sup>e</sup> siècle. *L'Emile* de Rousseau (1762) apparaît ainsi comme l'un des ouvrages emblématiques des Lumières. La profession de précepteur en Russie va devenir une tradition vaudoise. Elle justifie la présence, dans l'exposition, d'un portrait de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, offert à son ancien maître Frédéric-César de La Harpe: le peintre est le baron Gérard, lui-même élève de David. En

contrepoint, on peut voir les photographies réalisées à la cour de Russie par Pierre Gilliard, précepteur des enfants du dernier tsar Nicolas II.

Siècle de la Raison triomphante et des découvertes scientifiques comme celles de Benjamin Franklin, le 18<sup>e</sup> est aussi celui des passions, des folies, de la sensibilité *Sturm und Drang* qui s'exacerbe dans le romantisme. C'est là toute l'ambivalence du siècle. L'électricité, la foudre, la puissance des phénomènes naturels, ne les retrouve-t-on pas dans ces tremblements de

terre, ces éruptions volcaniques qui fascinent alors les hommes? En fin d'exposition, on remarquera notamment deux *Eruptions du Vésuve* par Louis Ducros, dont l'une, par l'intensité de sa gamme chromatique dans les rouges, est tout simplement extraordinaire.

Le grand mérite de cette riche exposition, outre qu'elle nous dévoile nombre d'œuvres méconnues, dont quelques chefs-d'œuvre qui reposaient dans les réserves du musée, est donc de nous offrir un panorama de ce 18<sup>e</sup> siècle tout pétri de contradictions.

## Index des liens

### **Le libre choix dans un service élargi plutôt que la fin de l'obligation de servir**

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis391.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/7659.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23341>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a58>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a58>

[http://www.domainepublic.ch/wp-content/files/upload/dp0113\\_Service\\_militaire\\_differencie.pdf](http://www.domainepublic.ch/wp-content/files/upload/dp0113_Service_militaire_differencie.pdf)

### **Secrets globalisés**

<http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/amerika/Bitte-saemtliche-Post-an-Aufseher-weiterleiten/story/26313754>

<http://www.nytimes.com/2013/06/30/opinion/sunday/do-you-wanna-know-a-secret.html>

### **Quand la Suisse s'interdit l'exercice de sa souveraineté**

<http://www.nzz.ch/meinung/debatte/ist-souveraenitaet-verhandelbar-1.18107817>

### **Question jurassienne: pas de solution sans sortir du cadre cantonal**

<http://www.jura.ch/fr/Administration/Avenir-institutionnel-de-la-region-jurassienne/Avenir-institutionnel-de-la-region-jurassienne.html>

### **La peinture au 18<sup>e</sup> siècle: les très riches collections du Musée des Beaux-Arts de Lausanne**

<http://www.musees.vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/expositions/>